

Rapport du Prof. Blaise Carron, Doyen de la Faculté de droit

Madame la Présidente,

Chères et chers membres d'UniNExt,

Il y a quelques années, nos étudiant-e-s se sont montré-e-s visionnaires : lors de travaux effectués pour un séminaire intensif consacré à une pandémie de rougeole, ils ont envisagé la fermeture de notre Université et la mise en place d'un enseignement à distance.

Pour autant, personne n'attendait la crise sanitaire du **COVID-19** qui frappe aujourd'hui notre planète. Cette crise nous impose de revoir nos habitudes et de développer de nouvelles manières de vivre et de travailler. A cet égard, la FD et tous ses membres ont fait preuve d'une agilité et d'un engagement sans faille pour développer, en un temps record, des aptitudes dans l'enseignement et dans la gestion d'une faculté à distance. L'ensemble de nos cours ont pu être donnés sans interruption, en passant d'une semaine à l'autre à la vidéo et aux séances interactives en ligne. Je tiens à remercier toute l'équipe de la Faculté pour cette réussite !

Le COVID-19 et ses conséquences nous ont malheureusement forcés à annuler la manifestation des « Métiers du droit », co-organisée avec l'ANED et UniNExt. En revanche, la « soirée des Masters », qui s'est tenue peu avant les mesures de confinement, nous a permis de mieux faire connaître nos diverses orientations de master et d'accueillir pour l'allocution de clôture Mme Céline Vara, ancienne étudiante, avocate et représentante de notre canton au Conseil des Etats. Cette première édition a connu un beau succès puisque, avec la présence de près de 100 personnes, la FD a été la plus courtisée par les participant-e-s.

Plusieurs autres manifestations scientifiques ou de formation continue ont dû être annulées en 2020. D'autres ont toutefois vu le jour. Sous l'impulsion du Décanat, le Prof. Daniel Kraus a organisé un webinaire pour informer gratuitement les entrepreneur-e-s de notre région sur des thèmes juridiques brûlants. Plusieurs professeur-e-s ont répondu par ce biais aux nombreuses questions des 250 personnes inscrites. Durant la crise sanitaire actuelle, les médias ont aussi sollicité nos professeur-e-s pour répondre à des questions pointues sur le sujet. Je mentionnerai plus particulièrement la parution de deux articles dans la presse : « COVID-19 et l'assurance maladie », de la Prof. Anne-Sylvie Dupont, et « Un sursis du COVID 19 pour les entreprises », du Prof. Olivier Hari.

Si l'on prend un peu de recul et que l'on se souvient que l'année académique s'est déroulée normalement de septembre 2019 à mars 2020, il y a beaucoup de choses à dire. Au niveau de **l'enseignement**, je souhaiterais mettre en exergue trois points :

- Le séminaire intensif, proposé à nos étudiants de Bachelor de 2^{ème} année, leur a permis de traiter, pendant une semaine, le thème actuel du harcèlement au travail ; cet enseignement, donné sous forme collaborative et originale, a provoqué l'enthousiasme des participant-e-s et a bénéficié d'une couverture médiatique hors du commun.
- L'Université et notre faculté ont intégré dans le plan d'études 2019-2020 le « Projet Digital Skills » dans le but de renforcer les compétences digitales de nos étudiant-e-s.

- Au 1^{er} février 2020, le Prof. Amédéo Wermelinger a pris la direction de la nouvelle chaire de droits réels et de droit de l'immobilier.

Au niveau de **la recherche**, de nombreux ouvrages ont vu le jour grâce à l'investissement de mes collègues. Plusieurs projets de recherche ont en outre reçu un soutien financier :

- Le FNS a octroyé un montant de CHF 771'714.- sur trois ans à la Prof. Nadja Capus. Son étude aborde le rôle des interprètes en procédure pénale. Cette dernière a également obtenu un financement de l'Union Européenne (European Consolidator Grant) d'un montant de CHF 2'000'000.- sur cinq ans pour le projet REVAELAW (Revamping Anticorruption Criminal Law) sur la refonte actuelle du droit pénal anticorruption, en particulier l'émergence d'un nouveau modèle que l'on pourrait qualifier de « modèle hybride de justice pénale ».

- Le FNS a aussi accordé son soutien aux nouveaux projets lancés par le Prof. François Bohnet sur « la digitalisation et l'automatisation de la procédure civile » et par le Dr Madalina Diaconu et les Prof. André Kuhn et Antonio Rigozzi sur « la lutte juridique contre le trucage des compétitions sportives ».

- Enfin, la Bertelsmann Stiftung a octroyé un financement au Prof. Petros Mavroidis pour son projet « The Research in the case for renovation of the WTO dispute settlement system ».

En droit du travail, le CERT a déployé toutes ses compétences en lien avec le centenaire de l'OIT, notamment dans le cadre du séminaire intensif, présidé par l'Ambassadeur Jean-Jacques Elmiger, président du Centenaire. Il s'est vu confier par la Confédération la réalisation de deux études sur la portée du droit de l'OIT dans l'ordre juridique suisse. Les Prof. Jean-Philippe Dunand et Pascal Mahon assureront en outre la direction de plusieurs ouvrages liés à la révolution 4.0.

En droit du bail et de la propriété par étages, il faut relever le succès grandissant de la newsletter du Séminaire du droit du bail adressée à plus de 5'000 destinataires. Le succès est aussi réel pour la journée de la PPE, devenue un rendez-vous incontournable des professionnel-le-s du secteur. La 3^{ème} du nom a ainsi réuni 400 personnes et a donné lieu à la publication d'un ouvrage édité par les Prof. François Bohnet et Blaise Carron.

Côté droit de la prescription, près de 600 personnes ont participé au colloque consacré au nouveau droit en la matière, entré en vigueur le 1^e janvier 2020. Les Prof. Anne-Sylvie Dupont et François Bohnet ont édité une publication sur le sujet, à laquelle plusieurs collègues de la FD ont participé.

Quant au colloque « Dynamisme du droit et activisme des juges », organisé avec le soutien de la CUSO, il nous a offert une belle visibilité, d'autant que M. Leidi Baku, ancien juge de la Cour européenne des droits de l'homme, nous a honorés de sa présence à cette occasion. Je félicite le Dr Rahma Mathlouthi, post-doctorante dans notre institution, pour l'organisation de cet évènement.

Last but not least, les déjeuners académiques et les Midis des doctorant-e-s, soutenus par UniNExt, ont eu lieu jusqu'en mars 2020. Ils ont permis des échanges scientifiques riches et

animés et ont connu un grand succès puisqu'ils se sont tous déroulés à guichets fermés. Je retiendrai en particulier le déjeuner académique consacré au « Dialogue entre le Tribunal fédéral et la doctrine », animé par Madame la Juge fédérale Florence Aubry-Girardin, auquel plusieurs membres d'UniNExt ont d'ailleurs participé.

Au cours de cette année, nos professeur-e-s ont continué à contribuer au **rayonnement de notre Faculté** de différentes manières :

- Le Prof. André Kuhn a reçu le prix Crédit Suisse Award for best Teaching pour son séminaire thématique du master of Law intitulé « Projet Innocence : de coupable à innocent-e par la révision ». Ce projet a fait l'objet d'une belle couverture médiatique.
- Le Prof. Christoph Mueller a été nommé au Tribunal arbitral du sport et a coordonné la publication de la seconde édition de l'ouvrage « Le droit pour les lycéens ».
- Dans le cadre des projets pédagogiques innovants soutenus par l'Université, le Prof. Valérie Défago Gaudin a lancé la « classe inversée » sur le droit de l'aménagement territorial.

Lors des deux « mises au travail » semestrielles extra muros, le Conseil des professeurs s'est en outre déplacé à Genève et à Lausanne pour rencontrer les représentant-e-s des Facultés de droit des Universités partenaires. Ces échanges ont permis d'identifier des défis communs et d'y trouver un certain nombre de solutions.

A l'honneur durant cette année :

- La Faculté de droit a délivré 154 titres lors de la cérémonie annuelle 2019 de remise des diplômes : 65 Bachelors of Law, 89 Masters of Law, dont 2 Masters bilingues avec le King's College et 1 Master bilingue avec l'Université de Lucerne, ainsi que 3 doctorats.
- Les étudiant-e-s de la Faculté, toujours très motivé-e-s, se sont distingué-e-s dans plusieurs concours internationaux en droit. Lors du Concours René Cassin, l'équipe neuchâteloise a terminé 1^{ère} au stade des travaux écrits, devant les plus grandes universités européennes ; malheureusement, la phase orale du concours a été annulée pour des raisons sanitaires. Lors du Concours du Swiss Moot Court, une de nos équipes a remporté la 2^{ème} place dans la phase écrite et s'est classée 3^{ème} dans la phase orale.
- L'UniNE a octroyé le prix interdisciplinaire du développement durable à une étudiante de notre Faculté pour son mémoire de Master en droit international public.
- Sur proposition de la Faculté de droit, l'Université a décerné le titre de docteur honoris causa au Dr Annie RoCHAT Pauchard, licenciée en droit de notre institution et actuellement juge au Tribunal Administratif Fédéral, pour son parcours de pionnière, ses accomplissements remarquables et sa connaissance hors norme du droit suisse de la TVA, tant dans la magistrature que dans l'administration et le secteur privé.

Deux **prix** ont en outre récompensé des doctorants de la Faculté de droit :

- Le Dr Adrien Wyssbrod a reçu le prix « Dominique Favarger » pour sa thèse de doctorat en histoire du droit neuchâtelois.

- Le Dr Eloi Jeannerat a obtenu le prix « Walther Hug » pour sa thèse de doctorat en droit constitutionnel.

Je remercie toutes et tous, en particulier votre comité et votre présidente, Mme Eliane Chappuis, pour le soutien inconditionnel apporté à notre Faculté.